





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-124**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc165228-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AVENANT DE TRANSFERT MARCHE N°A14-020 : FOURNITURE DE CARTES POUR
L'ACQUISITION DE CARBURANTS, SERVICES ET PRODUITS DIVERS - SIGNATURE DE
L'AVENANT DE TRANSFERT**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT DE TRANSFERT MARCHÉ N°A14-020 : FOURNITURE DE CARTES POUR L'ACQUISITION DE CARBURANTS, SERVICES ET PRODUITS DIVERS - SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT- Décision du Conseil

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié un marché à la société TOTAL MARKETING SERVICES :

- marché de fourniture de cartes pour l'acquisition de carburants, service et produits divers : MARCHÉ N° A14-020 NOTIFIÉ LE 30 juillet 2014 à LA SOCIÉTÉ TOTAL MARKETING SERVICES.

Par courrier en date du 17 février 2015, la Société TOTAL nous annonce souhaiter transférer sa branche complète et autonome d'activité en France, à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE au 1^{er} juin 2015.

Ce transfert universel de patrimoine ne modifie ni les moyens, ni les capacités de l'entreprise contractante, et n'a aucune incidence financière sur le contrat en cours.

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat des capacités professionnelles et financières de la Société TOTAL MARKETING FRANCE.

Cette société a fourni tous les justificatifs nécessaires.

Compte tenu de cette situation, un avenant est nécessaire pour transférer le marché n° A14-020 à la société TOTAL MARKETING FRANCE, suite à la transmission universelle de patrimoine de la Société mère TOTAL MARKETING SERVICES.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant portant sur le transfert du marché cité ci-dessus à la filiale TOTAL MARKETING FRANCE.

AUTORISER : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A14-020 portant transfert du marché susvisé à la société TOTAL MARKETING FRANCE.

DL.2015-124 - AVENANT DE TRANSFERT MARCHE N°A14-020 : FOURNITURE DE CARTES
POUR L'ACQUISITION DE CARBURANTS, SERVICES ET PRODUITS DIVERS - SIGNATURE
DE L'AVENANT DE TRANSFERT-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence

LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARTES POUR
L'ACQUISITION DE CARBURANTS, SERVICES ET
PRODUITS DIVERS**

MARCHÉ N° A14-020 NOTIFIÉ LE 30 JUILLET 2014
A LA SOCIETE TOTAL MARKETING SERVICES

AVENANT N°1
PORTANT TRANSFERT TOTAL DU MARCHÉ CONCERNE A LA FILIALE TOTAL
MARKETING FRANCE

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A14-020 : notifié le 30 juillet 2014 à la Société TOTAL MARKETING SERVICES.

Objet et forme du marché : Marché à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

Période	Valeur Maximum en € H.T.
Période initiale : 1 an Du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2015	80 000,00
1^{ère} période de reconduction : 1 an Du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016	80 000,00
2^{ème} période de reconduction : 1 an Du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017	80 000,00
3^{ème} période de reconduction : 1 an Du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018	80 000,00
Total	320 000,00

Durée du marché :

La durée initiale du marché est fixée à 12 mois à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Le marché pourra être reconduit de façon tacite 3 fois pour une durée d' 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n° 2013-609 en date du 18 novembre 2013).
- D'autre part, la Société TOTAL MARKETING SERVICES représentée par Madame Claude MAUGUY, Responsable Clients Centralisés, numéro SIRET 542.034.921.16871 et domiciliée 24, Cours Michelet - La Défense 10 - 92069 LA DEFENSE CEDEX.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Par courrier en date du 17 février 2015, la Société TOTAL nous annonce souhaiter transférer sa branche complète et autonome d'activité en France, à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE au 1er juin 2015.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert du marché n°A14-020 à la société TOTAL MARKETING FRANCE, suite à la transmission universelle de patrimoine de la Société mère TOTAL MARKETING SERVICES.

ARTICLE 2 : TRANSFERT

La Ville d’Aix en Provence s’est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d’Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société TOTAL MARKETING FRANCE. L’intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PARTIES

Le marché visé ci-dessus est donc conclu entre:

- D’une part, la Ville d’Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n° 2013-609 en date du 18 novembre 2013).
- D’autre part, la Société TOTAL MARKETING FRANCE représentée par XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, numéro SIRET XXXXXXXXXXXXXXX et domiciliée XX.

ARTICLE 4: DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société TOTAL MARKETING FRANCE : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d’Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l’Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
--	---